

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 10 NOVEMBRE 2022</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Délibération n° 01_10-11-2022</b>
	<b>Date de convocation : 04/11/2022</b> <b>Lieu de la séance : LE TEMPLE DE BRETAGNE</b> <b>Date de la séance : 10/11/2022</b>
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD	<b>Nombre de membres en exercice : 36</b> <b>Quorum = 19</b> <b>Nombre de conseillers présents : 29</b> <b>Procurations : 4</b> <b>Absents : 3</b> <b>Nombre de votants : 33</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> S. PASCO pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à C. SACHOT C. PETER pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	<b>Présidence : R. NICOLEAU</b> <b>Secrétaire de séance : C. SACHOT</b> <b>Rapporteur : R. NICOLEAU</b>
<b>Absents excusés :</b> E. SABATHIER C. TRAMIER A. JOGUET	

## VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON 2030

Le Projet de Territoire est le document clé de référence stratégique et programmatique de l'intercommunalité. Il représente la feuille de route qui structure et guide l'action de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Il inscrit les volontés politiques projetées sur le mandat et au-delà (2030) et les décline en pistes de réflexions ou d'actions opérationnelles.

Ce document reflète l'identité du territoire et affirme son rôle et son ambition en donnant du sens et de la visibilité à l'action communautaire pour le grand public, les élus et services de la Communauté de communes, mais aussi ses différents partenaires extérieurs.

Le Projet de Territoire a ainsi pour objectif de :

- Fédérer et contribuer à la cohésion des élus et des services autour d'un projet commun et d'un territoire aux composantes diverses et complémentaires,
- Développer le sentiment d'appartenance à Estuaire et Sillon en créant une culture de l'intercommunalité et du agir ensemble pour le territoire,
- Donner aux conseillers municipaux, habitants, acteurs locaux, partenaires et financeurs, de la visibilité au projet et à l'action intercommunale d'Estuaire et Sillon.

Le Projet de Territoire s'est construit au travers de différents temps de co-construction notamment en ateliers, séminaires et en commissions intercommunales. Ces étapes ont permis de construire l'architecture du Projet de Territoire, qui a été partagée en séance plénière du conseil communautaire en date du 4 juillet dernier.

Le Projet de Territoire Estuaire et Sillon 2030 entend ainsi poursuivre 4 ambitions majeures, lesquelles se déclinent en objectifs stratégiques, opérationnels et en pistes d'actions.

#### - **Un territoire de cohésion et de coopération**

Estuaire et Sillon est née au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion de deux communautés de communes.

S'affirmer dans une dynamique collective est une priorité qui passe d'abord par l'écriture de ce Projet de Territoire. Ce dernier permet de fédérer les acteurs de l'EPCI et les forces locales (élus communautaires et municipaux, services, habitants, ...) autour du projet de mandat dans une logique de solidarité intercommunale.

Il s'agit de mutualiser les ressources d'une part, et de s'engager au mieux auprès de l'usager d'autre part. Cela en renforçant les synergies et la coordination des services pour une collectivité bien ancrée sur son territoire et structurée dans son action.

Il est également question d'affirmer sa place auprès des acteurs locaux ainsi qu'au sein du réseau extérieur, à une échelle plus large, avec les territoires voisins et les partenaires. Les liens renforcés entre communes et intercommunalité permettront d'avancer ensemble et de « faire territoire ».

#### Déclinaison en 4 objectifs stratégiques

- Affirmer des principes de gouvernance
- Affirmer le positionnement d'Estuaire et Sillon
- Renforcer la culture du travail en réseau
- Favoriser le dialogue citoyen



## - **Un territoire solidaire et créateur de lien social**

Afin de s'engager au mieux pour le bien vivre des habitants sur l'ensemble du territoire, il est d'abord question d'équilibrer l'offre de services et d'équipements dans les 11 communes pour former un maillage cohérent et adapté aux besoins des populations déjà ancrées et nouvellement accueillies.

Les services à la population devront permettre l'épanouissement, le lien social, et l'autonomie de chacun sur le territoire, en proposant un accompagnement de proximité aux parcours de vie des différents publics notamment des plus fragiles.

Il s'agit donc de tendre vers un territoire plus solidaire en prenant en compte les problématiques d'insertion des jeunes et de lutte contre l'isolement des aînés.

Un territoire solidaire se traduit également par la mise en place d'une politique d'accueil équilibrée en favorisant le parcours résidentiel complet de tous les ménages et en facilitant les projets de vie de chacun.

### Déclinaison en 4 objectifs stratégiques

- Porter une politique petite-enfance, enfance-jeunesse
- Adapter et renforcer les services de proximité
- Faciliter l'accessibilité aux services et aux équipements
- Favoriser le lien social et l'épanouissement des habitants/des publics

## - **Un territoire durable et de transitions**

Estuaire et Sillon a l'ambition de devenir un territoire responsable et résilient. Il entend ainsi se mobiliser face aux défis environnementaux.

Estuaire et Sillon est un territoire composé d'un écosystème riche et occupé par des zones naturelles fragiles qui constituent un territoire à haute qualité de vie environnementale à préserver.

L'eau, élément caractéristique fort du territoire, est une préoccupation majeure tant s'agissant de sa préservation que de son amélioration. D'une part, il s'agit d'une ressource dont la consommation est à raisonner (mener une gestion quantitative de la ressource en eau). D'autre part, la Communauté de communes doit poursuivre son action quant à l'état des cours d'eau et des zones humides. De par son relief, le territoire doit également prendre en compte le risque inondation s'accroissant avec le phénomène d'étalement urbain et d'imperméabilisation des sols.

Estuaire et Sillon est également un territoire agricole présent, dynamique mais sensible face à l'étalement urbain. Porter l'ambition d'un territoire durable passe notamment par le maintien d'une richesse agricole en accompagnant le développement d'une alimentation saine et des circuits-courts ; mais aussi par une gestion économe des ressources (énergétiques, foncières, alimentaires, naturelles, ...).

Enfin, la transition écologique d'Estuaire et Sillon s'appuiera sur son tissu économique en confortant les filières porteuses de transitions, notamment innovantes en termes de nouvelles énergies, et en portant une dynamique économique dans une logique de sobriété foncière.



### Déclinaison en 5 objectifs stratégiques

- Définir des orientations d'aménagement sobres, durables et équilibrées
- Déployer la stratégie de mobilités durable
- Protéger, préserver et valoriser les ressources locales
- Accompagner la transition énergétique
- Accueillir et soutenir des entreprises innovantes et actrices des transitions

- **Un territoire attractif et accueillant**

Le territoire profite d'une localisation stratégique au sein du pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire. L'ambition est de faire d'Estuaire et Sillon un territoire à taille humaine attractif de par sa richesse paysagère, ses cœurs de bourgs dynamisés et son offre d'emplois et de formations, d'habitats, de commerces, de services de proximité adaptée à la population. Un tout qui forme une qualité de vie recherchée. Il s'agit également de consolider le rôle de proximité de chaque centre-bourg ainsi que le rôle structurant des centralités Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc.

La présence d'acteurs économiques majeurs et la capacité d'accueil des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, parcs d'activités) est à valoriser pour soutenir la dynamique économique du tissu local.

L'omniprésence de l'eau sur le territoire comme évoqué précédemment marque son identité et offre des espaces loisirs et de découvertes insolites à destination de la population locale et de proximité.

La diversité et l'équilibre des fonctions urbaines et rurales (d'habitat, économique, culturelles, sportives, touristiques) participeront à l'attractivité du territoire et sa mise en valeur.

### Déclinaison en 6 objectifs stratégiques

- Mieux faire connaître la Communauté de communes et les services auprès des habitants et des usagers
- Accompagner le parcours résidentiel des habitants
- Revitaliser les centres-bourgs et les centres-villes
- Accompagner la création et le développement des entreprises et renforcer leur attractivité
- Promouvoir les métiers et répondre aux besoins de recrutements des entreprises
- Promouvoir et renforcer l'offre touristique

Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021, actant les visions d'axes,

Vu le travail de concertation et co-construction mené au sein des commissions intercommunales et lors d'ateliers et séminaires avec les conseillers communautaires,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 28 juin 2022,

Vu la séance plénière du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 présentant l'architecture du projet de territoire autour de 4 ambitions politiques,

Considérant que le projet a fait l'objet d'une présentation dans chacune des 11 communes membres,

Considérant que le projet de territoire avec ses 4 ambitions a permis de définir les objectifs stratégiques et opérationnels déclinés en pistes d'actions,

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide par 30 voix pour et 3 abstentions (J. LERAY, J. TATARD et S. HALLIEN-LANIO) :

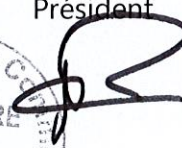
- ☛ D'ADOPTER le projet de territoire Estuaire et Sillon 2030 tel qu'annexé à la présente délibération (annexes 1 et 2),
- ☛ D'ACTER que ce projet fera l'objet d'évaluations régulières et qu'il pourra évoluer dans le temps,
- ☛ D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 10 novembre 2022

C. SACHOT  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

17 NOV 2022

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

17 NOV 2022

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU